



Cher candidat animateur (enseignant, instructeur) de Brain Gym® ,

Je me fais une joie de vous accueillir prochainement pour le cours d'animateur en Brain Gym®. C'est pour moi une passion que de participer au développement de l'Éducation Kinesthésique® sous toutes ses formes et je suis heureux que vous partagiez mon intérêt en souhaitant devenir animateur (enseignant, instructeur) du cours de Brain Gym. Permettez-moi de vous préciser l'esprit du cours. Le cours sera axé exclusivement sur l'enseignement du cours « Brain Gym® » et le contenu du programme officiel inclus dans le manuel de cours des Dennison.

Lors des de pratiques, ce qui sera évalué, avant tout, c'est votre capacité à restituer l'esprit de l'Éducation Kinesthésique®, c'est à dire une approche ÉDUCATIVE utilisant des mouvements pour aider tout un chacun à atteindre ses objectifs (reportez vous au code éthique).

Ce cours n'est pas destiné à réviser, c'est pour cela que les pré-requis existent. En arrivant au cours vous êtes sensé bien connaître le Brain Gym® et l'avoir pratiqué puisque vous souhaitez l'enseigner professionnellement et animer des groupes. Il vous est donc demandé en particulier une bonne connaissance de tous les mouvements, des procédures d'équilibrages et de la théorie incluse dans le manuel de cours.

Le premier jour vous passerez un test de connaissances. J'attire votre attention sur le fait que je me réserve le droit de refuser la participation à la formation à toute personne dont le niveau de connaissances ne serait pas suffisant. En effet, d'une part cette personne ne retirerait pas les bénéfices du cours, et d'autre part, elle risquerait de ralentir la progression de tout le groupe, ce qui n'est équitable pour personne. Cela étant dit, cet examen ne devrait pas poser de problèmes aux personnes ayant suivi les cours avec attention et ayant pratiqué des équilibrages de Brain Gym. Le test est noté sur 100 points et 60 points minimums sont requis.

Merci de me faire parvenir votre dossier complet (photocopies des cours suivis et études de cas), au plus tard un mois avant le début du stage. Aucune personne ne sera autorisée à suivre le stage sans un dossier complet. Ce dossier sera lu attentivement et si nécessaire des compléments d'études de cas ou de formations vous seront demandés.

Au terme du cours il vous sera demandé de signer l'accord de licence comprenant, entre autres, le code éthique et les conditions de re-certification obligatoires (joint à ce courrier).

En dépit du sérieux nécessaire à ce courrier, sachez que le cours reflétera l'esprit de l'Éducation Kinesthésique® qui comprend bonne humeur, mouvements, musique et amusement.

Dans l'attente de votre dossier, je reste à votre disposition, n'hésitez surtout pas à me contacter si nécessaire.

*Au plaisir,*

*Paul Landon*

Responsable « France » de l'Éducation Kinesthésique  
Directeur du CFPA  
Président fondateur de l'association Brain Gym France

## FORMULAIRE RÉCAPITULATIF DES ÉTUDES DE CAS DE BRAIN GYM

Joindre pour chaque paragraphe le formulaire fourni dans les manuels de cours ou un de votre conception. Vous pouvez également rédiger vos études de cas sur papier libre.

Ces études de cas ont pour but de démontrer votre bonne compréhension des équilibrages de Brain Gym (étapes et approche éducative).

Nom du consultant candidat : \_\_\_\_\_

Ville et téléphone : \_\_\_\_\_

### Équilibrages de Brain Gym (ou d'autres cours de base – OO, CdV, DdM, ECM)

1) Nom de la personne ayant reçu l'équilibrage : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Type d'équilibrage (BG, OO, CdV...) : \_\_\_\_\_

Ce que j'ai appris de cet équilibrage \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

2) Nom de la personne ayant reçu l'équilibrage : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Type d'équilibrage (BG, OO, CdV...) : \_\_\_\_\_

Ce que j'ai appris de cet équilibrage \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

3) Nom de la personne ayant reçu l'équilibrage : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Type d'équilibrage (BG, OO, CdV...) : \_\_\_\_\_

Ce que j'ai appris de cet équilibrage \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

4) Auto-équilibrage utilisant l'observation :

Date : \_\_\_\_\_ Type d'équilibrage (BG, OO, CdV...) : \_\_\_\_\_

Ce que j'ai appris de cet équilibrage \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**FORMULAIRE RÉCAPITULATIF DES ÉTUDES DE CAS DES ÉQUILIBRAGES EN PROFONDEUR  
(LES 7 DIMENSIONS)**

Joindre pour chaque paragraphe un formulaire détaillé de votre cru ou celui inclus dans le manuel des 7D

1) Nom de la personne ayant reçu l'équilibrage : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Ce que j'ai appris de cet équilibrage \_\_\_\_\_

---

---

2) Nom de la personne ayant reçu l'équilibrage : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Ce que j'ai appris de cet équilibrage \_\_\_\_\_

---

---

3) Nom de la personne ayant reçu l'équilibrage : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Ce que j'ai appris de cet équilibrage \_\_\_\_\_

---

---

4) La séance que j'ai reçue :

Date : \_\_\_\_\_

Ce que j'ai appris de cet équilibrage \_\_\_\_\_

---

---

Commentaires ou notes :

# ACCORD DE LICENCE

## ANIMATEUR (ENSEIGNANT, INSTRUCTEUR) EN BRAIN GYM®

Cet accord de licence est signé entre :

- l'association Brain Gym France (ci-après BGF), association loi 1901 à but non lucratif, 7 avenue de Tourville F-14000 CAEN,
- le membre « France » de *Brain Gym International*,

• et M \_\_\_\_\_, le (la) licencié(e).

Afin de le (la) reconnaître comme animateur (trice) - enseignant (e) en Brain Gym® sous licence.

## Prémices

### Considérant que :

1. Paul et Gail Dennison (les Dennison) ont fait des innovations significatives dans le champ de l'amélioration de l'apprentissage et des compétences à travers un travail éducatif utilisant des mouvements physiques et des activités spécifiques, travail connu sous les noms suivants : Éducation Kinesthésique®, Brain Gym®, Edu-K®, méthode Brain Gym, EK®, Edu-Kinésiologie®, Kinésiologie Éducative®, Édu-Kinesthésie®, Educational Kinesiology®, Edu-Kinesiology®, Edu-Kinesthetics® (ci-après *Éducation Kinesthésique*) ;
2. BGF est affiliée à *Brain Gym International* (ci-après BGI) et détient l'exclusivité sur le territoire français des marques déposées *Brain Gym®* et *Éducation Kinesthésique®* dans le contexte éducatif ;
3. BGI a une licence mondiale exclusive (*Master licence Agreement* du 11 février 2000) exprimant la volonté des Dennison, la responsabilité de contrôler la continuité de la qualité, et l'image et la cohérence présentées par le corpus des publications américaines d'*Edu-Kinesthetics* telles que développées par les Dennison et associées à leur nom et l'oeuvre de leur vie ;
4. dans l'ensemble du corpus d'Éducation Kinesthésique, se trouvent des éléments protégés par les droits de propriété : copyright, marques déposées, programmes d'enseignement et de méthodologie, matérialisés et publiés dans les manuels d'Éducation Kinesthésique (Brain Gym, Cercles de Vision, les 7 dimensions de l'intelligence, Organisation Cérébrale Optimale, Dynamiques du Mouvement...) ;
5. le professionnel ci-dessus nommé a répondu aux exigences des pré-requis présentés dans l'annexe A ;
6. les promesses et les conventions mutuelles sont contenues dans le document ci-après,

**les parties acceptent les éléments suivants :**

# Licence

## 1. Accord

- a) BGF par la présente accorde au licencié des droits non exclusifs et non transférables d'utiliser le titre **animateur en Brain Gym**® sur tout le territoire français pendant 4 ans. Les personnes qui veulent pratiquer dans un autre pays doivent se soumettre aux exigences de BGI requises par les affiliés locaux ainsi que les réglementations et avoir la permission de pratiquer dans ce pays.
- b) Cet accord s'étend exclusivement à la pratique de l'enseignement du cours de Brain Gym de l'Éducation Kinesthésique mais n'en permet pas la pratique en cabinet, pour ce faire il convient de répondre aux conditions requises pour être consultant en Éducation Kinesthésique et établir l'accord de licence correspondant.
- c) BGF accorde au licencié des droits non exclusifs et non transférables d'utiliser le corpus de l'Éducation Kinesthésique pour sa pratique d'animateur du cours de Brain Gym.

## 2. Critères de qualité

En poursuivant l'accord de licence accordé ici, le licencié accepte de suivre les guides et les standards de qualité fixés dans cet accord de licence.

## 3. Titre

Pendant l'application de cet accord de licence, et sous réserve que les termes et conditions présents soient maintenus, le licencié peut utiliser le titre « d'animateur (enseignant ou instructeur) de Brain Gym » à l'exclusion de tout autre titre ou dénomination pour la pratique de l'Éducation Kinesthésique. Il fera référence au terme « Brain Gym® » pour désigner le cours de Brain Gym ou les 26 activités y étant enseignées.

## 4. Utilisation des approbations de marque déposée et de droits d'auteur

- a) Dans le cas où le licencié vend du matériel (documentation ou matériel pédagogique de quelque nature que ce soit) en lien avec l'Éducation Kinesthésique, il doit être approuvé par BGF ou BGI.
- b) En faisant de la publicité ou de l'information pour le matériel, le licencié accepte de différencier clairement ce qui est afférent à l'Éducation Kinesthésique et ce qui ne l'est pas.
- c) Les sites internet doivent clairement distinguer l'Éducation Kinesthésique d'autres modalités et les mentions de marque déposée dûment apposées comme au point 11 avec un lien vers [www.braingymfrance.org](http://www.braingymfrance.org) et un vers [www.braingym.org](http://www.braingym.org).
- d) Toute documentation et matériel vendus en dehors du territoire de BGF doivent être approuvés par BGI, actuellement installée à Ventura, Californie, USA.

## 5. Entrepreneurs indépendants

Le licencié est un entrepreneur indépendant et n'est ni employé, ni sous quelque contrôle que ce soit de la part de BGF ou de BGI. Le licencié n'a pas pouvoir ou autorité pour encourir ou créer une responsabilité ou une obligation pour ou au nom de BGF ou de BGI. Cet accord de licence ne crée pas de partenariat, d'association d'entreprise ou de relation d'agence (ou d'entremise).

## 6. Indemnisation

En aucun cas le licencié ne peut engager financièrement BGF ou BGI, ou conclure des contrats en leurs noms. Il ne peut non plus réclamer quelque compensation financière ou dédommagement que ce soit auprès de BGF, BGI ou de leurs représentants.

## 7. Durée

Cet accord de licence doit d'abord être signé par le licencié et sera effectif à la date de signature de BGF. Cet accord de licence continuera, s'il n'est pas terminé selon le paragraphe ci-dessous, pour une durée qui expire au quatrième anniversaire de sa date de démarrage, définie ci-dessus. Le renouvellement se fera par tacite reconduction tous les quatre ans sous réserve que les activités de recertification professionnelle soient effectuées, comme décrit dans l'annexe B. Une licence caduque peut être rétablie selon les conditions de l'annexe B. Au terme de ces 4 ans, BGF, en accord avec le responsable France de BGI, se réserve le droit de modifier le présent accord de licence.

## 8. Fin de l'accord de licence

- a) L'accord de licence peut être rompu à tout moment par le licencié par lettre recommandée avec accusé de réception auprès de BGF. En résiliant il perd toutes les prérogatives établies par ce contrat.
- b) BGF peut rompre cet accord de licence, sur recommandation du membre français de BGI, d'un membre du conseil d'administration de BGF et approbation des membres du bureau de BGF, après une période de quarante cinq (45) jours suivant une information écrite au licencié, si ce dernier ne respecte pas ses responsabilités décrites dans le présent contrat (en particulier la déontologie de la profession).
- c) A la fin de l'accord de licence, le licencié cesse de se présenter comme *animateur de Brain Gym*. Le licencié cesse aussi toute publicité et promotion des activités utilisant l'Éducation Kinesthésique, le Brain Gym ou toutes les autres marques et services incluant les signes, affiches, cartes professionnelles, annuaire téléphonique, courrier, fascicules, et autres publications écrites, audio, internet ou médias visuels. Son nom n'apparaîtra plus sur les listes de toutes les publications d'Éducation Kinesthésique.

## 9. Responsabilités et standards professionnels

- Le licencié définit et distingue clairement l'Éducation Kinesthésique d'autres approches qu'il peut être amené à utiliser ou à présenter, par oral (lors des cours, séances en individuel, conférences...) ou par écrit (brochures, sites internet, documents, plaquettes...). Exemples :
  - si sur vos plaquettes ou dans vos documentations vous évoquez d'autres approches que l'Éducation Kinesthésique, il convient de délimiter clairement ce qui est de l'Éducation Kinesthésique et ce qui ne l'est pas.
  - si votre site internet comprend plusieurs sujets dont l'Éducation Kinesthésique, il convient de bien séparer visuellement (par un encadré) ou physiquement (par une page spécifique) ce qui est de l'Éducation Kinesthésique et ce qui n'en est pas.
- Le licencié accepte de suivre le code éthique de BGF et les standards professionnels des consultants en Éducation Kinesthésique® (déontologie) (annexe C).

## 10. Programme

Le licencié accepte de présenter le cursus de l'Éducation Kinesthésique / Brain Gym tel que défini par BGF et tel qu'il apparaît dans les programmes de l'année en cours et sur l'Internet.

- a) L'animateur en Brain Gym est tenu par BGI d'utiliser le matériel de cours officiel (manuels, affiches...) tel que défini par BGI et BGF. L'enseignant doit utiliser le manuel de cours officiel et suivre le programme officiel du cours du Brain Gym, tel que présenté dans le manuel de cours.
- b) Par ailleurs l'animateur de Brain Gym membre de BGF est tenu d'utiliser les pochettes d'accueil de l'association et d'en remettre à chacun des participants de ces formations de Brain Gym.
- c) L'animateur de Brain Gym doit respecter les standards de cours établis par BGF et BGI (nombre d'heure minimal, matériel de cours, dessins, programmes...).

## 11. Marque déposée

Le consultant est tenu d'utiliser le symbole de marque déposée ® avec les termes « Éducation Kinesthésique » et « Brain Gym » (au moins lors de la première occurrence dans un texte) et d'apposer en note la notice réglementaire :

- a) Dans le cas de l'Éducation Kinesthésique : « Éducation Kinesthésique® est une marque déposée pour Brain Gym France, 7 avenue de Tourville, 14000 Caen – [www.educationkinesthesique.fr](http://www.educationkinesthesique.fr) »
- b) Dans le cas de Brain Gym : « Brain Gym® est une marque déposée pour Brain Gym International (USA) – [www.braingym.org](http://www.braingym.org) »

Seule exception à ce qui précède, les cartes de visite qui peuvent se contenter de ne tenir compte que du symbole ®.

## 12. Respect des copyrights

Le consultant est tenu de respecter les copyrights sur le matériel inhérent à l'Éducation Kinesthésique (manuels, livres, affiches, CD, cassettes, DVD, dessins...). De plus tout matériel faisant référence à l'Éducation Kinesthésique, destiné à la vente, devra être approuvé par BGF ou BGI.

## 13. Certification et engagement

En signant cet accord de licence dans l'espace ci-dessous, le signataire confirme qu'il/elle a obtenu le certificat d'animateur de Brain Gym dont les pré-requis actuels sont rappelés en annexe A. Il/elle s'engage à représenter avec intégrité les principes, l'image et la philosophie de BGI, BGF et de l'Éducation Kinesthésique tels que décrits dans cet accord de licence et dans ses annexes. En résultante de cet engagement, le licencié reçoit le droit d'enseigner le cours Brain Gym du corpus de l'Éducation Kinesthésique en accord avec cet accord de licence et ses 3 annexes A, B, C).

Fait en 3 exemplaires à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Entre :

**Brain Gym France**

7 avenue de Tourville

14000 Caen

**Membre « France » de Brain Gym International**

62 rue Pierre de Coubertin

14000 Caen

*Paul Landon*

Et entre **le consultant** :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention

LU ET APPROUVÉ

# Annexe A :

## Préalables pour devenir animateur en Brain Gym®

Un animateur (instructeur, enseignant) de *Brain Gym*® est une personne qualifiée pour animer le cours de Brain Gym. Un *animateur / instructeur en Brain Gym*® est **uniquement** habilité à enseigner le cours de **Brain Gym**®. Par la suite il peut (en suivant les formations adéquates) devenir animateur en Organisation Optimale, Cercles de Vision, Dynamiques du Mouvement et Exploration du Crayonnage en Miroir

Pour devenir enseignant du cours de Brain Gym il faut :

- 1) répondre à tous les pré-requis ci-dessous (y compris les études de cas)
- 2) passer avec succès l'examen d'entrée au cours d'animateur
- 3) suivre le cours d'animateur et participer aux pratiques incluses
- 4) signer l'accord de licence (éthique, re-certification, droits et devoirs du consultant)

### 1) **Pré-requis** au cours

Cours à suivre pour accéder à cette formation :

- Brain Gym (24h minimum)
- Organisation Cérébrale Optimale (Brain Gym 3) (14h minimum)
- Les Cercles de Vision (24h minimum)
- Touch For Health 1 (Santé par le Toucher niveau 1) (15h mini.) ou cours de pratique de base en 3 jours
- Éducation Kinesthésique en profondeur : les 7D (4 ou 5 j., 32h mini.)
- Répéter le cours de Brain Gym avec un enseignant différent de la 1<sup>ère</sup> fois (24h mini.)
- Cours conseillés mais non obligatoires :
  - Touch For Health 2 à 4
  - Dynamiques du mouvement (12h)
  - L'exploration du Crayonnage en miroir (12h)

Études de cas à fournir avant le cours de consultant :

- 3 études de cas, utilisant les cours de base (Brain Gym, OCO, CdV), sur 3 personnes différentes.
- 1 étude de cas sur soi utilisant l'observation (Brain Gym, OCO, CdV).
- 3 études de cas, utilisant le cours *Éducation Kinesthésique en profondeur (les 7D)* sur 3 personnes différentes.
- 1 étude de cas sur soi utilisant les 7D et reçue de la part d'un **consultant installé membre de Brain Gym France.**

Le but de ces études de cas est de démontrer votre connaissance pratique de l'équilibrage. Vous pouvez utiliser les formulaires des manuels de cours ou un des vôtres mais à condition que ces formulaires ne concernent QUE l'Éducation Kinesthésique (à l'exclusion de toute autre méthode ou approche).

2) Un **examen d'entrée** au cours de consultant est passé le premier jour, il porte sur le contenu du cours de Brain Gym.

### 3) **Cours d'animateur en Brain Gym**

Ce cours comporte des pratiques et des présentations de groupe obligatoires.

4) Le titre d'animateur en Brain Gym ne s'acquiert qu'après avoir répondu à toutes les exigences ci-dessus et signé l'accord de licence qui donne le droit de d'enseigner le cours de Brain Gym. Cet accord de licence énonce les droits et les devoirs du professionnel ainsi que sa déontologie. Enfin, il précise les conditions de recertification.

## Annexe B : re-certification

Tous les 4 ans l'enseignant de Brain Gym doit avoir suivi un total de 6 jours en Éducation Kinesthésique comprenant :

1. au minimum une journée de recertification avec ses pairs sous la supervision d'un membre international de BGI (nous recommandons de suivre une journée tous les 2 ans) ;
2. au minimum une journée de congrès/rassemblement de BGF ou de BGI (ou d'une autre association *affiliée* à BGI) ;
3. au minimum deux jours de cours d'Éducation Kinesthésique.

Si 4 ans après la date de signature de l'accord de licence, les conditions de recertifications ne sont pas remplies, l'accord devient caduc. Passé ce délai, pour être en mesure d'obtenir une nouvelle licence, il convient de se mettre en relation avec BGF et le membre de BGI responsable France qui étudieront au cas par cas les obligations à remplir. Il pourra être demandé de refaire le cours d'animateur de Brain Gym ou d'autres cours d'Éducation Kinesthésique.

## Annexe C : code de déontologie

1. En tant que professionnel en Éducation Kinesthésique, je reconnais et accepte l'intelligence innée de chaque individu ;
2. j'utilise un modèle éducationnel basé sur un processus qui permet à chacun de développer son potentiel à travers l'utilisation de mouvements naturels ;
3. ce modèle implique l'apprenant dans l'ensemble du processus allant de la fixation de l'objectif à l'obtention du résultat souhaité ;
4. le rôle du professionnel consiste à fournir un soutien et un espace sécurisant et sans jugement afin de permettre à l'apprenant de développer son potentiel.
13. respecte les choix des clients,
14. touche ses étudiants/clients de manière adéquate et strictement professionnelle,
15. reconnaît que les améliorations physiques, mentales ou émotionnelles du client/étudiant sont le résultat de son propre processus d'évolution et d'apprentissage,
16. reconnaît que la responsabilité pendant un équilibrage incombe à l'apprenant,
17. se considère comme un « facilitateur », un éducateur utilisant le mouvement comme moyen d'aider la personne,
18. n'établit aucun diagnostic médical, ne prescrit ni ne traite,

Le professionnel en Éducation Kinesthésique :

5. atteint les degrés de compétence nécessaire, s'engage à poursuivre sa propre formation et à continuer son évolution personnelle (re-certification),
6. soutient et met en valeur l'apprentissage au travers d'expériences de mouvements naturels,
7. communique avec ses étudiants, ses clients et ses pairs d'une manière honorable et respectueuse,
8. respecte la confidentialité (les sujets délicats abordés en cours ou en séances individuelles ne doivent pas être divulgués, les seules exceptions concernent les cas de maltraitance),
9. respecte les droits et l'égalité entre toutes les personnes quels que soient leur sexe, origine ethnique, confession religieuse, préférence politique ou niveau social,
10. n'étiquette pas les gens (dyslexique, hyperactif, paresseux, ...),
11. se focalise sur le potentiel de l'apprenant, étudiant, client, utilisant d'éventuelles difficultés comme tremplin pour évoluer et apprendre,
12. utilise un modèle d'observation, n'accable pas son client de culpabilité ni de reproches et favorise une communication ouverte,
19. facilite la participation consciente et le développement de la personne,
20. s'oriente sur le processus plutôt que sur les attentes et le résultat final,
21. reconnaît que la vérification musculaire ne constitue pas la décision en soi mais permet d'aider à choisir la bonne décision,
22. admet que les informations obtenues par la vérification musculaire font partie d'un tout qui comprend également ce que voit, ressent ou dit le client/étudiant,
23. utilise la vérification musculaire comme outil d'enseignement pour mettre en valeur, confirmer ou développer le propre système d'observation de l'apprenant,
24. ne se sert pas de la vérification musculaire pour convaincre une personne d'acheter un produit ou d'adhérer à un système de croyances,
25. reconnaît ses limites, frontières et champs d'actions en tant qu'instructeur, consultant et « facilitateur » de l'Éducation Kinesthésique,
26. respecte les autres approches éducatives et ne prétend pas se substituer à elles,
27. honore ses contrats et ses engagements,
28. dirige son travail avec intégrité, s'imposant comme un exemple d'éthique, de crédibilité et d'honorabilité dans sa profession.

Nom et prénom : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature précédée de « lu et approuvé » :